

Cher public,

Face à l'épidémie de COVID 19, un protocole sanitaire a été mis en place afin de vous protéger des risques éventuels de contamination.

Afin de respecter ce protocole, les semaines compteront plusieurs séances d'ouverture au public comme définies dans le tableau suivant :

JOURS	SÉANCES	HORAIRES DE BAINNADE
LUNDI	SEANCE de 11H15 à 13H *	11H15 à 12H45 dans l'eau
MARDI	SEANCE de 16H30 à 19H *	16H30 à 18H30 dans l'eau
MERCREDI	SEANCE de 14H00 à 18H *	14H00 à 17H30 dans l'eau (désinfection totale des vestiaires de 15h45 à 16h)
JEUDI	SEANCE de 11H15 à 13H *	11H15 à 12H45 dans l'eau
VENDREDI	SEANCE de 11H15 à 13H *	11H15 à 12H45 dans l'eau
	SEANCE de 16H15 à 18H15 *	16H15 à 17H45 dans l'eau
SAMEDI	Activités organisées par le comité de L'Indre de Natation.	10H00 à 12H00 14H00 à 17H00
DIMANCHE	SEANCE de 09H30 à 12H15 *	09H30 à 12H00 dans l'eau

* Le protocole sanitaire mis en place nous oblige à faire évacuer les bassins 15mn ou 30mn (en fonction des séances qui suivent) avant l'horaire de fermeture de chaque séance : ce temps est nécessaire à la désinfection totale des lieux utilisés par le public.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Chaque séquence sera organisée de la façon suivante :

- 5 mn pour l'accueil et déshabillage,
- 1h15 à 3h30 de baignade (selon les horaires de la séance),
- 10mn pour la douche et l'habillage,

- 15 à 30 mn de désinfection totale des parties sanitaires et vestiaires avant la prochaine séquence.

- Gestion du public et règles de distanciation :

La capacité d'accueil de l'établissement et sa FMI (fréquentation maximale instantanée) seront limités et adaptés en fonction des résultats obtenus en matière de sécurité sanitaire.

La capacité d'accueil des baigneurs **SERA LARGEMENT DIMINUÉE** par rapport à sa capacité habituelle.

- Afin de permettre une circulation en sens unique et éviter les encombrements dans les espaces sanitaires et vestiaires, **le nombre de baigneurs ne pourra pas dépasser 40 par séquence d'ouverture** pour les raisons suivantes :

- Il faut tenir compte d'une capacité de 5 cabines en même temps pour le déshabillage et l'habillage.

- Certains passages dans les vestiaires et les sanitaires sont relativement étroits, et ne permettraient pas une distanciation suffisante si le nombre de personne était plus important. En fonction des résultats obtenus en termes de confort et de respect des règles sanitaires, cette capacité pourra être revue (à la hausse ou à la baisse) chaque semaine.

- La communauté de communes s'efforcera de mettre tout en œuvre pour protéger les usagers, et demandera à ces derniers d'être vigilants et de respecter scrupuleusement toutes les règles du protocole sanitaire :

- A l'entrée dans l'établissement, avant l'accueil en caisse : il sera imposé aux usagers le retrait des gants de protection éventuels et le lavage des mains avec une solution hydroalcoolique (mise à disposition par l'établissement).

-A la sortie des vestiaires et cabines de change : il sera imposé aux baigneurs le retrait du masque. - Avant l'entrée dans les bassins, il sera imposé aux baigneurs une douche savonnée et le passage par le pédiluve.

- L'apport de matériel spécifique à la natation est autorisé, mais la désinfection est obligatoire en entrant et en sortant des bassins (bacs de désinfection et de rinçage prévus à cet effet mis à disposition du public).

Merci à tous pour votre compréhension...

Fait le 18/09/2020
Piscine Intercommunale
de Chatillon Sur Indre

